

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Chaque sociétaire souhaitant publier un article dans notre *Revue* devra :

- **être à jour de sa cotisation** ; avoir pris contact avec le secrétaire pour une **présentation orale** en séance mensuelle, antérieure à la remise de son texte. Cet impératif ne préjuge pas de la longueur de l'article à venir.
- avoir donné une **adresse** permanente, un numéro de téléphone, une adresse-mail.
- **envoyer**, dans les trois mois suivant la présentation orale, l'article, ses illustrations et la liste des légendes sous forme papier + numérique (CD-ROM), en version WORD pour le texte, en TIFF ou JPEG pour les figures, à l'adresse de la Société et à la responsable de la publication : claudie-andrault-schmitt@wanadoo.fr.

Le tirage papier sera ensuite soumis à **deux membres du Comité de lecture**, qui décideront

- si le projet est publiable en l'état, ou avec quelques petites modifications,
- s'il doit être renvoyé à l'auteur pour mise aux normes typographiques,
- s'il ne correspond pas aux exigences ou à la politique éditoriale.

Le Comité ne peut promettre une publication rapide, car les numéros obéissent à des regroupements thématiques ainsi qu'à des contraintes de pagination.

Chaque auteur recevra **un jeu d'épreuves** à relire immédiatement. Il y reportera de façon claire les corrections de détail selon les conventions typographiques (voir bibliographie ci-dessous, ou se procurer le modèle au siège de la Société), éventuellement les mises à jour ponctuelles. **Toute correction d'auteur supplémentaire et abusive lui sera facturée.** Tout ce qui concerne cette étape fera l'objet d'un échange exclusif avec la secrétaire de rédaction : ClaudineDelcroix@aol.com

Tout auteur recevra, dès la sortie de la *Revue*, des **tirés-à-part** gratuits de son article, en sus du numéro auquel il a droit en tant qu'abonné.

NORMES À RESPECTER

Les recommandations qui suivent visent à :

- harmoniser la présentation en tenant compte autant qu'il est possible des normes établies par les organismes compétents en matière de recherche, de bibliographie ou d'imprimerie (voir *Code typographique. Choix de règles à l'usage des auteurs et des professionnels du livre*, 13^e éd., Paris, 1981 ; *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, 3^e éd., Paris, Imprimerie nationale, 1990) ;
- obtenir les coûts d'impression les plus bas grâce à une bonne présentation des copies remises à l'imprimeur ;
- accélérer la parution des communications.

I. Présentation générale du texte.

En tête de la première page figureront : au centre, le titre de l'article, puis le prénom et le nom de son auteur, suivis de l'**adresse** à laquelle devront être expédiés épreuves et tirés-à-part et d'une adresse électronique.

Les auteurs s'efforceront de ne pas multiplier les **paragraphes** inutilement et de n'abuser ni des abréviations, ni des chiffres, ni des majuscules. Les noms de personnes ou de lieux notamment ne doivent jamais être écrits en **majuscules**. Aux formes étrangères des noms de personnes ou de lieux, ils préféreront toujours la forme française si celle-ci est d'usage courant. Ils veilleront à accentuer les capitales (ex. : Moyen Âge, l'État, À ce

jour...), à utiliser les lettres soudées (ex. : le chœur, l'œil, *Filius Mariæ*, etc.), à utiliser des guillemets français (« »), à indiquer les **siècles en petites capitales suivies d'un « e » supérieur** (XII^e siècle, et non XII^{ème} siècle). Si le maniement des petites capitales n'est pas possible, préférer les minuscules (xiii^e siècle).

Les courtes citations seront indiquées par des **guillemets** (et non des italiques), tandis que les citations plus longues constitueront un ou plusieurs paragraphes isolés, en retrait et dans un corps plus petit, sans guillemets. Les **italiques** seront en principe réservées aux titres d'œuvres, ainsi qu'aux mots latins ou étrangers.

Les **appels de notes** se feront au moyen d'un simple chiffre supérieur, sans parenthèses, placé avant les signes de ponctuation et surtout avant la fermeture des guillemets en cas de citation, en utilisant le système **d'insertion automatique**.

Les renvois à l'illustration, placés à bon escient et **obligatoires**, seront faits **entre crochets**.

Ex. : Après Aubert¹³ et Crozet¹⁴, nous reproduisons ici [fig. 9] la dite « tunique¹⁵ ».

II. Présentation des notes infra paginales

Les notes seront numérotées de façon continue d'un bout à l'autre de l'article. Elles seront toutes renvoyées à la fin du texte et précédées chacune d'un simple chiffre, sans parenthèses, **suivi immédiatement d'un point**.

Les publications de la société n'étant pas destinées uniquement à des spécialistes, les sigles — fussent-ils usuels au sein d'une discipline — sont prohibés. **Les titres des ouvrages seront donc libellés en toutes lettres**, la rédaction de la société les abrégant selon ses normes (*Société des antiquaires de l'Ouest*, ou à la rigueur *Soc. antiq. Ouest*, et non *SAO* ; *Patrologie latine* et non *P.L.*).

Les renvois aux ouvrages se feront selon l'usage : prénom — ou initiale(s) du prénom — de l'auteur, nom de l'auteur, titre de l'ouvrage en italiques, tomain, lieu d'édition, éventuellement éditeur, année d'édition, page(s) auxquelles doit se reporter le lecteur. Il est inutile d'indiquer en sus le nombre de pages de l'ouvrage. **Préférer les minuscules pour le nom de l'auteur afin qu'elles puissent être aisément transformées en petites capitales**.

Ex. : René Crozet ou CROZET, *L'art roman en Poitou*, Paris, 1947, p. 129 et pl. XII, fig. 2.

Edm.-R. Labande ou LABANDE, dir., *Histoire du Poitou, du Limousin et des pays charentais : Vendée, Aunis, Saintonge, Angoumois*, Toulouse, Privat, 1976, p. 192-198.

Pour les renvois aux périodiques, actes de congrès, mélanges et autres ouvrages collectifs : prénom (ou initiale(s) du prénom) de l'auteur, nom de l'auteur, titre de l'article **entre guillemets**, nom de la revue (ou du volume) en **italiques**, précisions sur la série, le tome ou le numéro (ou le lieu d'édition), année, page(s) auxquelles doit se reporter le lecteur.

Ex. : Francis Salet ou SALET, « L'église de Villesalem », *Congrès archéologique de France. CIX^e session tenue à Poitiers en 1951*, Paris-Orléans, 1952, p. 225, n. 4.

Les travaux cités plusieurs fois doivent l'être au complet la première fois, les mentions suivantes se limitant au nom de l'auteur suivi de la formule *op. cit.*, puis de la pagination, éventuellement précédée de la tomain ou de la date s'il y a une confusion possible. Si la même référence est répétée plusieurs fois de suite, on utilisera la formule *ibid.*, qu'il ne sera pas utile de faire précéder du nom de l'auteur.

Ex. : Favreau ou FAVREAU, *op. cit.*, t. XV, p. 83.

Les renvois aux **sources** impliquent : nom du dépôt abrégé, cote, éventuellement titre du document, pagination. On évitera les abréviations du type A.D. 17: le lecteur ne peut connaître le numéro de tous les départements français.

Ex. Bibl. nat. (à la rigueur BnF), ms. 2897.
Bibl. nat., Nouv. acq. lat. 2615, f° 6 - 10 v°.
Arch. nat., F¹⁴ 873.
Angoulême, arch. dép. Charente, 2 E 334.
Poitiers, arch. comm., QA 4 : Registre de l'état des réfugiés dans les communes du district de Poitiers.
Poitiers, médiathèque François-Mitterrand, ms. 547 : Monuments du Poitou, f° 7.

III. Présentation de l'illustration.

Les photographies seront de bonne qualité. Les illustrations numérisées devront l'être avec une précision suffisante, surtout s'il s'agit de dessins au trait (TIFF ou JPEG haute définition) : **300 DPI si possible, 150 au moins**. Un cliché en 72 DPI peut convenir s'il est de grande taille (plus de 20 cm) et s'il ne nécessite pas plus d'un quart de page (donc si la taille est finalement divisée par 3 ou 4). Préciser si une restitution en Noir et Blanc est suffisante, en raison de la très grande différence de coût.

Les figures seront toutes numérotées de façon continue. Les légendes seront dactylographiées sur une page séparée placée à la suite des notes, chacune étant accompagnée de la localisation (ou du **lieu de conservation de l'objet**) et du **nom de l'auteur du cliché**.

Attention :

devant l'afflux de manuscrits qui ne correspondent pas aux exigences d'édition d'usage universel, nous sommes contraints de renvoyer les textes dans lesquels

- les normes typographiques et bibliographiques détaillées ci-dessus ne sont pas respectées,
- les coquilles orthographiques ou grammaticales sont trop nombreuses,
- les noms propres et les chiffres des siècles sont indiqués en majuscules,
- les abréviations sont excessives,
- les notes infra paginales ne sont pas issues de l'automatisme du logiciel de traitement de texte,
- les figures ne font pas l'objet d'un appel dans le texte et d'une liste de légendes cohérentes avec leur numérotation.